

Arrêté de circulation temporaire

RD4

Communes de Belfort et Cravanche

DIRECTION DES ROUTES,
DE LA MOBILITÉ ET DES RÉSEAUX
Pôle Entretien, Exploitation et Gestion Domaniale

Arrêté n° **2017/2094**

***Le Président du Conseil départemental
du Territoire de Belfort,***

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25, R.411-26, et R.411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 4^{ème} partie, signalisation de prescription), approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et notamment son article 55 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu l'arrêté n° 2017-1735 de Monsieur le Président du Conseil départemental, en date du 22 mai 2017, portant délégation de signature à Monsieur Christophe BRION, Responsable de l'Unité Exploitation à la Direction des routes, de la mobilité et des réseaux ;

Vu la demande présentée par Monsieur le Président de l'Association "Rétro Motos Cycles de l'Est" en date du 17 mars 2017, en vue d'obtenir l'autorisation de privatiser la RD4 dans sa partie située hors agglomération, pour l'organisation de la 19^{ème} Montée Historique du Salbert le samedi 2 et le dimanche 3 septembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Sécurité Routière section "Épreuves et Compétitions sportives" qui s'est tenue en Préfecture du Territoire de Belfort le 11 mai 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'interdire toute circulation publique sur le parcours de la manifestation et d'y réglementer le stationnement, eu égard aux caractéristiques de la voie en cause.

Sur proposition de monsieur le Responsable de l'Unité Exploitation,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : Un usage privatif de la RD4, entre la sortie de Cravanche (panneau EB20) et le sommet du Salbert (cf. plan ci-annexé) est accordé à l'Association "Rétro Motos Cycles de l'Est" pour le déroulement de la "19^{ème} Montée Historique du Salbert", du **samedi 2 septembre 2017 - 12h00** au **dimanche 3 septembre 2017 - 19h00**.

Toute disposition devra être prise pour permettre, le cas échéant, le passage sans délai des véhicules de secours et des véhicules assurant l'entretien des équipements (relais) situés en partie sommitale du Salbert.

ARTICLE 2 : Pendant les périodes définies à l'article 1^{er}, un panneau "Route Barrée" sera positionné au début de la zone de neutralisation et un panneau d'information précisant les heures de coupure de la RD4 sera implanté à l'intersection "RD4/RD16" (cf. plan ci-annexé). Des membres de l'organisation seront positionnés au droit du carrefour précité et du point de coupure de manière à gérer la circulation et à renseigner les usagers ainsi que les spectateurs. Ils devront être équipés d'un vêtement de signalisation de haute visibilité normalisé.

ARTICLE 3 : Du **samedi 2 septembre 2017 - 12h00** au **dimanche 3 septembre 2017 - 19h00**, le stationnement sera interdit de part et d'autre de la RD4 entre la sortie de Cravanche et le sommet du Salbert, des panneaux B6a1 seront implantés à cet effet tous les 500 m environ (cf. plan ci-annexé).

ARTICLE 4 : Tous les panneaux de signalisation réglementaires nécessaires à la mise en oeuvre des dispositions du présent arrêté seront mis en place et maintenus en état par l'organisateur de la manifestation sous son entière responsabilité dans le respect des règles édictées aux instructions susnommées.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée :

- **Pour exécution, chacun en ce qui le concerne, à :**

- Monsieur le Président de l'association "Rétro Motos Cycles de l'Est" à Médière
- Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort – Direction du Cabinet
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Belfort

- **Pour information à :**

- Monsieur le Chef de la Mission des Affaires Juridiques et des Assemblées
- Monsieur le Responsable du Centre d'Exploitation Routier de Belfort
- Monsieur le Maire de la Ville de Belfort
- Monsieur le Maire de la commune de Cravanche
- Monsieur le Directeur du S.D.I.S. à Belfort
- Monsieur le Médecin en Chef du SAMU à Belfort
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Territoire de Belfort – SITS

Belfort, le **3 août 2017**
Le Responsable de l'Unité Exploitation,

Christophe BRION